



Activité normalisation de la Branche AT/MP Extrait du Rapport 2017

(AT/MP : Accidents du travail / maladies professionnelles)

SIGLES OU EXPRESSIONS FRÉQUEMMENT UTILISÉS

AFNOR : Association française de normalisation

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

BNITH : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

BSI : British Standards Institution

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CEN SAB OHS : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail

CGSS : Caisse générale de Sécurité sociale

CNAM-DRP : Caisse nationale de l'assurance maladie – Direction des risques professionnels

CoS SST : Comité stratégique santé et sécurité au travail

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail

DRP : Direction des risques professionnels de la CNAM

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, la certification, les essais et la recherche associée

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

MSA : Mutualité sociale agricole

Nucleus machines : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines

OPPBT : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

UNM : Union de normalisation de la mécanique

La Branche accidents du travail/maladies professionnelles (AT/MP)

Elle regroupe :

- la direction des risques professionnels (DRP) au sein de la CNAM
- l'INRS
- EUROGIP
- les services prévention et tarification de la CRAMIF, des CARSAT (en région) et des CGSS (dans les DOM-TOM)
- les services chargés d'instruire les dossiers AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS
- le service médical.

Elle met en œuvre une politique de gestion du risque à destination des salariés du régime général (industrie, commerce et services) à travers trois missions complémentaires : la prévention, la réparation et la tarification. La normalisation fait partie intégrante du panel des actions de prévention primaire et durable que la Branche AT/MP développe.



LA NORME, OUTIL DE PRÉVENTION DURABLE

À la fois observatoire et centre de ressources, **EUROGIP** est un groupement d'intérêt public créé en 1991 par l'assurance risques professionnels française. Il coordonne et anime l'activité des experts au sein de cette assurance qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

Il veille à créer une synergie entre cette activité de normalisation et ses autres activités en matière de certification réglementaire, benchmarks, études, projets d'intérêt communautaires, communication, etc. Interlocuteur unique des bureaux de normalisation, il développe également des actions et coopérations avec d'autres partenaires nationaux, européens ou internationaux.

La norme est un outil qui permet d'intégrer la santé et de la sécurité dès la conception des produits ou des lieux de travail. Dans le cadre du marché européen, elle contribue à l'harmonisation de la réglementation communautaire. Les produits fabriqués conformément aux prescriptions d'une norme européenne harmonisée bénéficient d'une présomption de conformité aux exigences essentielles de santé et de sécurité des directives européennes correspondantes et circulent librement en Europe.

La Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 réaffirme l'engagement de la Branche AT/MP à poursuivre son investissement dans les travaux d'élaboration de normes techniques sous la coordination d'EUROGIP.

La Branche contribue à la production de normes qui visent prioritairement les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité à l'occasion des révisions périodiques est fort, les sujets techniques émergents à forte dimension SST ainsi que les sujets où la dimension "amélioration des conditions de travail" est un axe affiché du programme de travail des instances de normalisation.

Les enjeux de la participation des experts de la Branche AT/MP aux travaux de normalisation en 2017 sont différents selon qu'il s'agisse de normes de conception, de mesurage et de méthodes d'essais ou couvrant de nouveaux champs thématiques.

Les normes de conception

L'essentiel de la participation de la Branche AT/MP porte sur l'écriture de normes européennes concernant la sécurité des machines et les équipements de protection individuelle. Pour ces normes de conception de produits, l'objectif est d'améliorer leur qualité en intégrant les retours d'expérience des CARSAT et en adaptant leur contenu à l'état d'évolution de la technique.

La collecte de certaines remontées du terrain des CARSAT ainsi que les enquêtes réalisées suite à des accidents du travail graves permettent de prendre en compte l'expérience des utilisateurs lors des révisions de ces normes. Cela a été le cas par exemple des équipements de stockage motorisés, des chariots de manutention (visibilité, stabilité, système de retenu) ou encore des protecteurs individuels de genoux.

L'objectif est également de préserver les acquis lorsque des normes françaises ou européennes sont reprises à l'international. Ce fut ainsi la mission des experts du réseau travaillant sur les normes pour les engins de terrassement et des machines de construction des routes autour des problématiques de fumées de bitume et de vibrations.

Cette participation permet aussi de valoriser les travaux de la Branche AT/MP à plus large échelle, comme pour la reprise au plan européen de la norme française sur les bancs d'essais de freinage pour les camions.



Les normes de mesurage et de méthodes d'essais

Les experts veillent à faire valoir le point de vue de la Branche AT/MP en matière de prévention des risques professionnels dans les normes de mesurage et de méthodes d'essai. Le champ couvre des domaines tels que les vibrations ou encore les atmosphères des lieux de travail. Outre l'aspect révision des normes existantes, il s'agit de poursuivre la valorisation du savoir-faire de la Branche à plus large échelle.

Il peut également être question d'améliorer la prévention des risques liés au bruit, à l'ergonomie, aux poussières, etc., et de contribuer ainsi à faire progresser la prévention de maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques, cancers, surdité, etc.). C'est le cas des travaux sur les nanomatériaux dont l'essor dans de multiples secteurs d'activité (automobile, aéronautique, agroalimentaire, cosmétique, etc.) concerne une population salariée exposée de plus en plus nombreuse.

C'est aussi le cas des travaux relatifs à la qualité acoustique des espaces ouverts des bureaux où l'implication du Réseau prévention a été forte. En effet, la norme française sur laquelle les experts de la Branche ont travaillé a été inscrite au programme de travail de l'instance internationale en 2017. L'ambition des experts sur cette reprise à l'ISO est de proposer des principes d'aménagement et des valeurs recommandées pour une meilleure maîtrise de l'ambiance sonore en lien avec le ressenti des salariés.

Nouveaux champs thématiques

EUROGIP exerce une veille sur les nouvelles thématiques de normalisation afin de mieux comprendre leur contenu et permettre, lorsque cela est nécessaire, une participation de Branche AT/MP dès le démarrage des travaux.

Cette participation a permis d'influencer et d'anticiper les changements dans des sujets tels que la normalisation de la fabrication additive métallique ou encore des dispositifs et robots d'assistance physique de type exosquelettes.

La veille des nouveaux champs touchant aux services, ou aux champs social et sociétal a également permis à la Branche AT/MP de se positionner en amont du processus pour la normalisation des services à la santé, domaine non technique en plein essor, ainsi que pour les sujets relatif au management de la SST.

LA BRANCHE AT/MP ET LA NORMALISATION EN 2017

EUROGIP, sur la base des missions qui lui ont été confiées par sa convention constitutive, coordonne l'activité normalisation de la Branche AT/MP aux plans français, européen et international et pilote :

- un comité de pilotage normalisation qui regroupe des représentants des directions de la CNAM/DRP, de l'INRS, des CARSAT, de la CRAMIF et d'EUROGIP. Ce comité a notamment pour mission d'arbitrer les participations de la Branche AT/MP en normalisation ;
- une coordination normalisation, groupe de travail composé de représentants de la CRAMIF, de l'INRS et d'EUROGIP qui alerte sur la création de nouveaux sujets ou sur les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche soit représentée sur des sujets intéressant la prévention des risques professionnels.



En 2017, 75 experts des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS, de la CNAM et d'EUROGIP ont participé, en tant que porteurs de politique publique, aux travaux de 41 comités techniques européens (CEN-CENELEC) et 28 comités internationaux (ISO-CEI) de normalisation relative à la sécurité et santé au travail. Le Réseau prévention a aussi contribué à l'élaboration de normes au sein d'une vingtaine de commissions françaises.

La participation de ces experts va, selon les sujets et leurs disponibilités, de la veille active à la participation régulière en réunions nationales, européennes et internationales. À noter qu'un même expert peut participer à des travaux de normalisation dans différents secteurs de normalisation.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des experts normalisation de la Branche pour l'année 2017.

Répartition des experts en fonction des secteurs de normalisation et des organismes

| Secteur | CARSAT | CNAM | CRAMIF | EUROGIP | INRS | TOTAL |
|--|--------|------|--------|---------|------|-------|
| Aspects stratégiques normalisation | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 3 |
| Construction | 2 | 0 | 3 | 0 | 4 | 9 |
| Équipements de Protection Individuelle | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 | 10 |
| Lieux de travail et ambiances physiques | 2 | 1 | 2 | 1 | 22 | 28 |
| Problématiques transversales et diverses | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 4 |
| Sécurité des machines | 1 | 0 | 10 | 1 | 24 | 36 |

Renforcer l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation

EUROGIP coordonne l'action de nomination des experts dans les différentes commissions, veille à leur information et, si nécessaire, leur formation afin de rendre leur action efficace. À ce titre, il met à la disposition des experts différents outils pour les aider dans leurs missions : Normabase, Norm'actions, Webport, abonnements à des revues linguistiques (Vocabulaire, Times magazine, New York Times) ou formations aux systèmes de normalisation française, européenne et internationale pour les nouveaux experts.

Normabase et Norm'actions

Les experts normalisation disposent d'un accès à Normabase, base de données régulièrement mise à jour, qui leur fournit toutes les informations nécessaires à leurs missions (instances de normalisation, projets en cours, etc.). Cette base de données a fait l'objet d'une refonte intégrale afin de mieux répondre aux besoins en matière de coordination et d'assistance du Réseau des experts de la Branche.

La nouvelle version, mise en ligne fin 2017, permet un accès (avec mot de passe) aux experts du Réseau AT/MP participant à des travaux de normalisation ainsi qu'à certains visiteurs comme les chefs de département, chefs de pôle, ingénieurs conseils régionaux, documentalistes, etc.

Cette nouvelle plateforme intègre un outil de recensement des compétences des experts et des visiteurs selon les thèmes de normalisation et les risques associés aux équipements de travail ou



leur utilisation. Elle permet ainsi de remédier au manque de visibilité des différentes compétences techniques existantes pouvant être apportées aux travaux normatifs par les ingénieurs conseils, les contrôleurs de sécurité ou encore par différents profils techniques de la Branche AT/MP.

Les données extraites de cette plateforme Normabase permettent de réaliser Norm'actions, le "Qui fait quoi" en normalisation au sein de la Branche AT/MP. Ce document, amélioré en 2017, offre une vision synthétique de l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration ayant bénéficié d'un travail effectif ou d'une veille active d'experts de la Branche.

Plénière normalisation

EUROGIP a organisé en novembre 2017 une plénière normalisation dans les locaux de la CRAMIF réunissant une cinquantaine de participants. Cette journée a été l'occasion d'échanger sur des thèmes d'actualité tels que l'industrie du futur et la robotique collaborative, la normalisation des expositions aux nanomatériaux et aux agents biologiques, le projet de norme ISO 45001 sur les systèmes de management en santé et sécurité au travail, ou bien encore l'évolution du statut et du rôle des consultants CEN pour les normes harmonisées. Cette rencontre a été l'occasion de présenter Normabase et de se former à ce nouvel outil.

Veille normative

Un effort particulier a été fait en 2017 pour intensifier la veille normative sur :

- l'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non ;
- les nouveaux livrables produits par les organismes de normalisation tels que les accords d'ateliers du CEN élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées ;
- l'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non plus techniques mais organisationnels.

L'identification et le suivi de ces sujets a permis d'informer le Réseau en temps réel pour prendre la décision de participer ou non. EUROGIP a ainsi coordonné la position et la réponse du Réseau prévention de la Branche AT/MP dans le cadre des très nombreuses consultations du système normatif, que ce soit pour la création de nouvelles instances ou le lancement de nouveaux sujets français, européens ou internationaux.

Certains sujets ont fait l'objet de notes d'information spécifiques sur les machines de fonderie, sujet porté à l'international par l'organisme de normalisation chinois, et sur la réorganisation des travaux français au sein d'Afnor à la suite de l'adoption de la loi 2016-1088 qui impose une obligation de repérage de l'amiante avant travaux dans six domaines d'activité.

Webport

EUROGIP participe, en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, à la mise à jour de la base documentaire électronique "Webport" qui regroupe la plupart des normes publiées relatives à la SST. La version 2017 contient 50 nouvelles normes, soit un total de 1 972 normes en vigueur publiées (en version française et, lorsqu'elle existe en version anglaise) et 1 718 normes annulées. L'outil est mis à disposition des experts, des chefs de département, ICR, IC, contrôleurs de sécurité, référents normalisation, des services de documentation des CARSAT et de l'INRS, ainsi que des organisations syndicales et professionnelles de la Branche AT/MP.



Référents normalisation

Un réseau de référents CARSAT, CRAMIF et CGSS a été constitué en 2017 pour être le relais normalisation dans leur organisme. Ce relai est particulièrement précieux dans le cadre des enquêtes internes sur des projets de normes ou lors de la recherche d'un expert sur un sujet important pour la prévention.

Mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

Le groupement a régulièrement alimenté la rubrique normalisation de sa newsletter "Eurogip infos", dédiée à l'information relative aux risques professionnels en Europe, disponible en français et en anglais à partir du site d'EUROGIP (www.eurogip.fr).

Concernant les articles publiés, on notera que ces derniers sont fréquemment repris par divers supports notamment sur Internet. Ceux qui ont suscité le plus de "clics" en 2017, concernent l'avancement du projet de norme ISO 45001 sur le management de la SST ou encore les listes "Quoi de neuf SST" qui regroupent les nouvelles publications de normes, les nouveaux travaux approuvés ainsi que les créations de comités techniques.

En parallèle, des informations plus techniques ont été régulièrement et directement adressées aux experts normalisation de la Branche AT/MP ou mis en ligne dans la partie "Actualités EUROGIP" de Normabase sur des sujets tels que le nouveau règlement sur la circulation routière des engins mobiles ou encore l'évolution du statut des consultants Nouvelle Approche devenus en 2018 "consultants HAS".

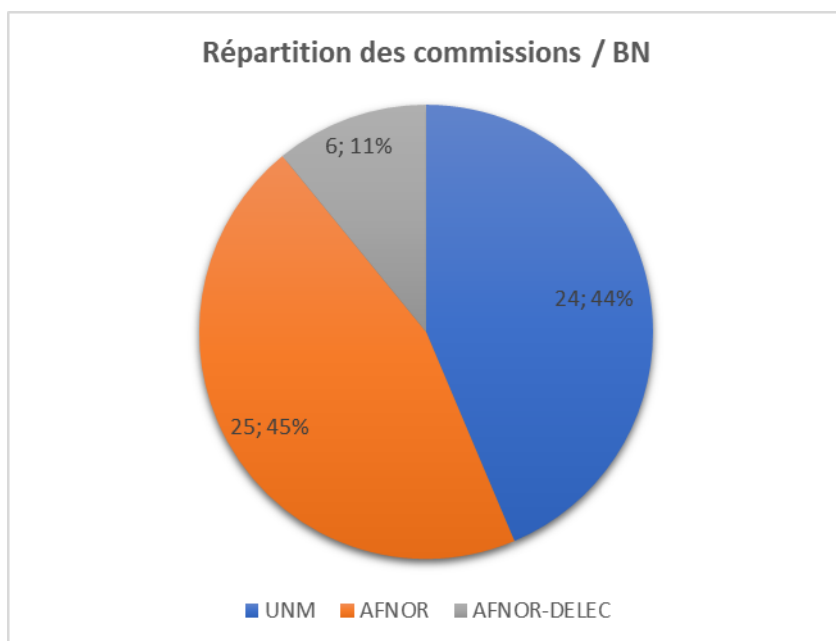
Mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes

Le point de vue de la prévention est exprimé par les experts inscrits dans les instances de normalisation et par un travail en réseau.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations à la normalisation du Réseau prévention de la Branche AT/MP. A l'instar de 2016, EUROGIP a financé 89 sièges en 2017 permettant aux experts de prendre part aux travaux de 55 commissions dans les 3 principaux bureaux de normalisation (BN)^[1]:

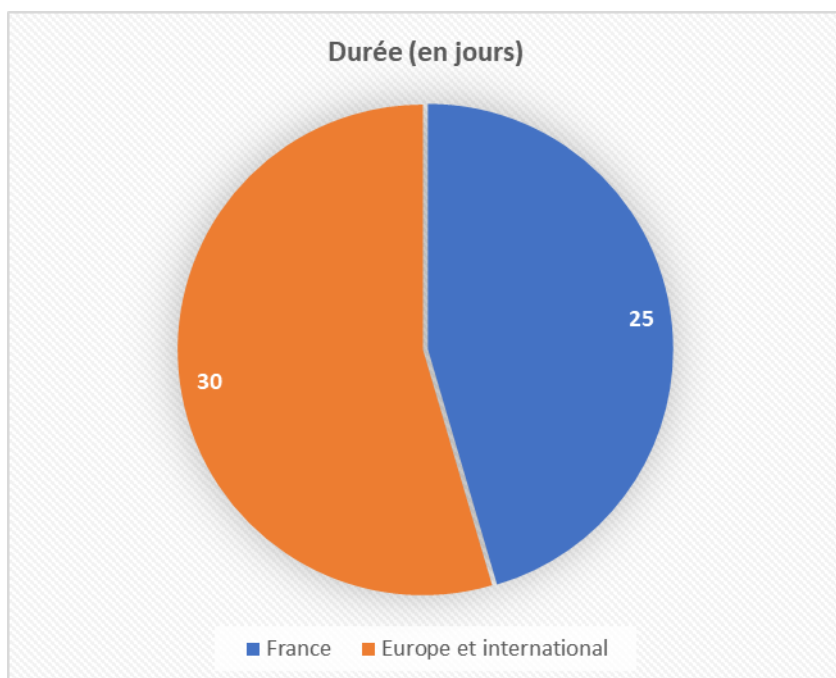
^[1] Le nombre total de sièges financés est supérieur au nombre total de 75 experts dans la mesure où certains experts participent aux travaux de plusieurs commissions





UNM : Union de Normalisation de la Mécanique / AFNOR-DELEC : domaine des électrotechnologies

EUROGIP, qui est chargé du suivi des missions effectuées par les experts des CARSAT et de la CRAMIF, est en mesure de suivre le niveau de participation de ces experts aux différents groupes de travail, tant nationaux, qu'europeens ou internationaux. Bien qu'il y ait eu plus de réunions en France (20) qu'à l'étranger (18), les missions effectuées en 2017 aux plans européen et international ont mobilisé davantage que celles au plan français :



Ceci s'explique, comme en 2016, par l'augmentation de sujets ISO (systèmes de management SST, fabrication additive, machines mobiles, etc.) et le renforcement de la participation de la Branche AT/MP aux instances stratégiques de normalisation (CEN SABOHS, Nucléus machines).

Suivi et coordination des enquêtes

Une procédure de consultation interne de la Branche AT/MP, coordonnée par EUROGIP, sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française a permis d'émettre un avis collectif sur 15 d'entre eux, couvrant les thèmes de sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.), équipements de protection individuelle, lieux de travail et ambiances physiques et problématiques transversales et diverses. Ces enquêtes ont associé 507 agents de la Branche AT/MP. Les services de documentation des CARSAT et CGSS ont également été destinataires, pour information, de ces projets de normes soit une diffusion globale au sein de la Branche portée à 592.

Présence dans les instances stratégiques

EUROGIP pèse dans le consensus normatif au nom de l'Assurance AT/MP française en participant aux instances où sont adoptées les orientations stratégiques de normalisation en SST : Comités d'Orientation Stratégique "Santé et Sécurité" et "Management et Services" d'Afnor, groupe d'impulsion stratégique "Industrie du futur", Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SAB OHS - et Comité européen "Nucléus machines" d'Afnor permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations permettent de faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation. Par exemple, EUROGIP a contribué à une meilleure prise en compte de la SST dans les recommandations émises par le groupement d'impulsion stratégique "Industrie du futur" à l'instance de pilotage d'Afnor, le CCPN, ou encore à préciser les règles de définition du consensus au sein des commissions de normalisation françaises. De même, le point de vue de la Branche relatif à la hiérarchie des normes harmonisées machines a été porté au comité européen "Nucléus Machines". Ces participations ont été aussi l'occasion de souligner au CEN et à la Commission européenne le rôle essentiel des consultants Nouvelle Approche dans la qualité des normes harmonisées.

Enfin, les nombreuses informations partagées dans ces instances françaises et européennes ont permis d'assurer une information efficace des experts et de la Branche AT/MP en général.

Euroshnet

Face aux évolutions de contexte et notamment à l'internationalisation croissante des sujets, la Branche a maintenu sa coopération avec d'autres préventeurs en bilatéral par des actions de lobbying communes ou via EUROSHNET, le réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. Ce réseau vise à faciliter les échanges entre experts travaillant au sein d'organismes de prévention pour dégager des positions communes sur les questions traitées. EUROGIP en est l'un des membres fondateurs. À ce titre, EUROGIP est membre du comité de pilotage et du secrétariat permanent d'EUROSHNET et il contribue à l'organisation des conférences européennes, la prochaine étant prévue du 12 au 14 juin 2019 à Dresde (Allemagne) sur le thème "*Be smart and stay safe - innovative products and workplaces*".

La rencontre annuelle des directeurs de la KAN (*Kommission Arbeitsschutz und Normung*), de l'INRS et d'EUROGIP en novembre 2017 a en outre été l'occasion d'échanger leurs points de vue sur des sujets particuliers (normalisation des services à la santé, ISO 45001, EPI intelligents, industrie 4.0, etc.), la prochaine conférence EUROSHNET ou bien encore sur la déclaration de Bonn qui définit un ensemble de positions partagées concernant leur politique de normalisation en SST et met en perspective de futurs engagements communs.



Participation aux travaux sur les systèmes de management SST

À la suite du lancement des travaux de normalisation internationaux en juin 2013, la Branche AT/MP a pris des dispositions pour participer aux travaux de la future norme ISO 45001 "Exigences pour un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SST) et lignes directrices pour son utilisation".

En 2017, EUROGIP a maintenu sa participation aux côtés de l'INRS, aux travaux de normalisation - aux plans international (ISO/PC 283/WG1) et français (AFNOR/X82A) - en veillant à ce que le projet soit en accord avec les grands principes de prévention française, mais aussi les directives européennes et les principes directeurs de l'OIT.

Après deux enquêtes internes à l'ISO, le projet de norme a fait l'objet de deux enquêtes publiques, la seconde s'étant clôturée au cours de l'été 2017 sur un vote international positif et près 1500 commentaires. EUROGIP a activement participé en 2017 aux réunions françaises ainsi qu'à deux réunions internationales visant à traiter des commentaires en vue de préparer le projet international qui a été soumis au vote final fin 2017. Cette norme ISO a été publiée en mars 2018.

Dans le cadre des travaux sur cette future norme, EUROGIP a réalisé un état des lieux du dispositif en Allemagne pour accompagner les entreprises volontaires dans la mise en place d'un système de management de la santé et sécurité au travail. En outre, la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (CAT/MP) a demandé qu'EUROGIP constitue un groupe de travail associant partenaires sociaux et experts de la Branche pour anticiper les impacts de la norme et en dégager des clefs de lecture. Ce groupe s'est réuni à quatre reprises, ce qui a permis de rédiger une note sur l'offre de la Branche en la matière. Il y est notamment proposé que celle-ci profite de la publication de l'ISO 45001 pour élaborer une offre globale de services dans le domaine de la prévention, éventuellement adaptés aux besoins des différents secteurs d'activité avec l'appui des comités techniques nationaux (CTN) et visant en particulier les PME. La CAT/MP a acté la préparation d'un programme, fondé sur ces décisions.



EUROGIP, groupement d'intérêt public créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

www.eurogip.fr

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2017

(la version intégrale est réservée à la Branche AT/MP)

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-137/F

ISBN 979-10-97358-00-6

Paris - 21x29,7cm

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus : Christèle HUBERT PUTAUX, hubert@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) :



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63
www.risquesprofessionnels.ameli.fr



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40
www.eurogip.fr



65, boulevard Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00
www.inrs.fr